DEPARTEMENT DE L'AIN Commune de 01430 ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET à 19 HEURES.

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice: 15 Présents: 09 Votants: 13

Absents excusés : Mme Nathalie RIGHETTI, Mr Pierre GIROD,

Mme VIGNON ayant donné procuration à M DURAFOUR, Mme DENUELLE ayant donné procuration à Mme PERRAUDEAU, Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mr GAUTHIER, Mr VELAS ayant donné procuration à M. LIGNY.

Secrétaire de séance: Mme Christelle ECOFFARD.

Le Cabinet Bac Conseils de Fontaines sur Saône, présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Rapport Annuel 2014, sur le Prix et la Qualité du Service public concernant l'eau et l'assainissement. Il s'agit du commentaire du dossier annuel transmis par notre délégataire, à savoir VEOLIA.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Retient la Société COO SARL de PERREX dans l'Ain, pour une mission de coordination de sécurité (SPS) entre toutes les entreprises intervenant pour l'aménagement de l'entrée nord. Le coût s'élève à la somme de 2.712,00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant aux Délégations de Service Public se rapportant à l'eau et l'assainissement non collectif, suite aux transferts de ces compétences à la CCHB.

Désigne M. BURGAT Pierre et M. GAUTHIER David en tant que référents pour le PLU.i.

Souhaite faire une demande de subvention auprès de Mme Goy-Chavent pour un défibrillateur qui sera installé à la maison de santé.

Autorise Monsieur le Maire à signer deux contrats de maintenance avec la Sté CERIG :

Le premier, suite à l'achat de deux scanners, coût annuel 156€ HT,

Le second pour la mise en place d'un logiciel pour la dématérialisation de la comptabilité : coût annuel 120€ HT.

Suite à des demandes, accorde deux subventions exceptionnelles :

- 500€ pour la FNACA, dans le cadre de l'organisation de son Congrès National qui se déroulera en 2016 à Bourg en Bresse.

- 500€ pour l'Amicale Boules La Tour. (participation entre autres de 6 de ses adhérents aux Championnats de France).

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

 Que le dossier se rapportant à la Petite Unité de Vie (PUV) a été accepté par le Conseil Départemental.

• Que suite à une entrevue avec des représentants du Crédit Lyonnais(LCL), le distributeur de billets sera retiré d'ici à 3 mois au maximum.

 Que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 08 septembre prochain à 20h.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire, **Dominique TURC**